

SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ-----
siège : Sous-Préfecture de MONTBRISON
-----**BOITE POSTALE 181 - 42604 MONTBRISON CEDEX****Téléphone : 04 77 96 10 39 - Télécopie : 04 77 58 83 08 - Email : contact@smif42.fr****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****Séance ordinaire du 11 MAI 2023****OBJET DE LA DELIBERATION FERMETURE DE RIGOLES GRAVITAIRES A
ST ROMAIN LE PUY - REDUCTION DU PATRIMOINE GERE PAR LE SMIF**

Le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les membres du Comité Syndical en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

2°) Que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité, a été adoptée à l'unanimité des votants.

3°) Que le nombre de membres du Comité Syndical en exercice au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait **10 membres présents** et 5 membres représentés par pouvoir accordé, soit au total **15 membres votants** à savoir :**Présents :**

1- M. BONNEFOY Jean-Yves	10- M. SANIAL Jean
2- Mme BROSE Chantal	11-
3- M. CHARRETIER Nicolas	12-
4- M. CHAZAL Jacques	13-
5- M. COUCHAUD Patrice	14-
6- M. FRECON Laurent	15-
7- M. FRECON Sébastien	16-
8- M. PALIARD Rambert	17-
9- M. REBOUX Georges	18-

Absents avec excuses : Mme DARFEUILLE Marianne – M. OGIER Yvan – REVEILLE Yves

Absents représentés : Mme BRUEL Nicole donne pouvoir à M. BONNEFOY Jean-Yves
M. DALBEGUE Gérard donne pouvoir à Mme BROSE Chantal
M. FRECHET Daniel donne pouvoir à M. PALIARD Rambert
M. LARDON Eric donne pouvoir à M. SANIAL Jean
M. VERNET Gérard donne pouvoir à M. CHARRETIER Nicolas

Secrétaire élu pour la durée de la session : M. REBOUX Georges

Monsieur le Président informe les membres du Comité que pour continuer les économies d'eau engagées, deux rigoles gravitaires sur la Commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY Rigole du Bost et Rigole des Sucs doivent être supprimées.

Pour la Rigole du Bost, cette coupure est conforme au Règlement Intérieur du SMIF qui stipule que le débit souscrit est inférieur à 4 litres/seconde par km de développement (article 2.1.3 du RI SMIF). Pour la rigole des Sucs, suite à une résiliation de concession, il ne restera qu'un souscripteur, il est donc proposé de transformer la rigole en prise privée (hors gestion canal).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200314-20230511-C06-20230511-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2023

Affichage : 12/05/2023

Certifié exécutoire par le Président compte-tenu de sa réception en Préfecture et de sa publication aux dates susvisées

Par conséquent, Monsieur le Président propose de supprimer les deux rigoles gravitaires ci-dessus et de les sortir de la gestion du SMIF (cadastrées ou non cadastrées voir plans joints) comme suit :

Communes	Nom de la rigole	Linéaire (ml)	Obsv.
ST ROMAIN LE PUY	Rigole des Sucs	privée	non cadastrée
ST ROMAIN LE PUY	Rigole du Bost	3811 ml	Cadastrée en partie (ZC97 et ZM46 DEPARTEMENT)

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Comité :

- Décide la fermeture de la rigole du Bost au 1/1/2024 et la transformation de la Rigole des Sucs en prise privée au 1/1/2024,
- Décide de sortir de la gestion SMIF les deux rigoles concernées,
- délègue son Président pour signer toutes les pièces se rapportant à cette décision,

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A MONTBRISON, le 11.05.2023

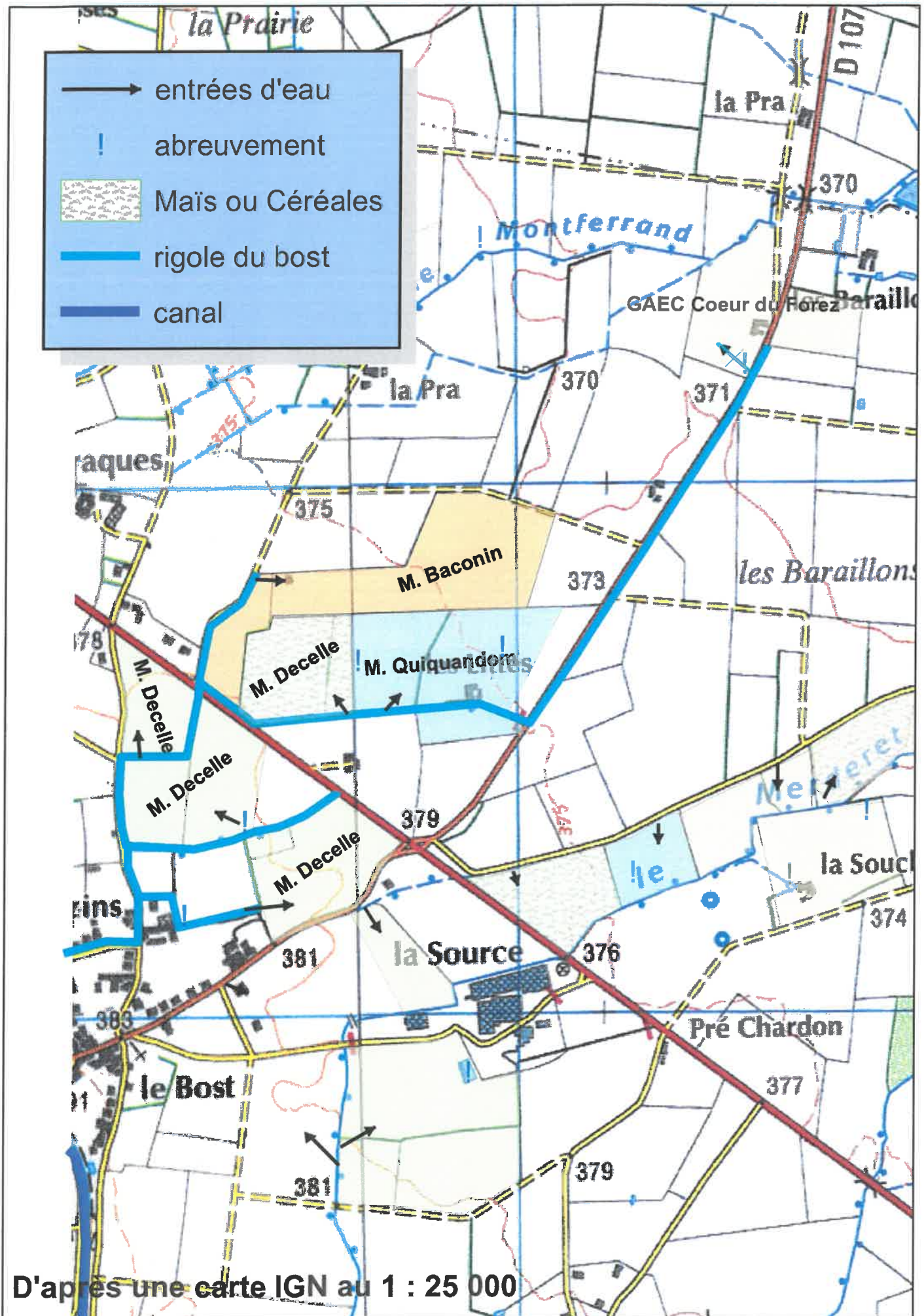
Le Président,
Jean-Yves BONNEFOY



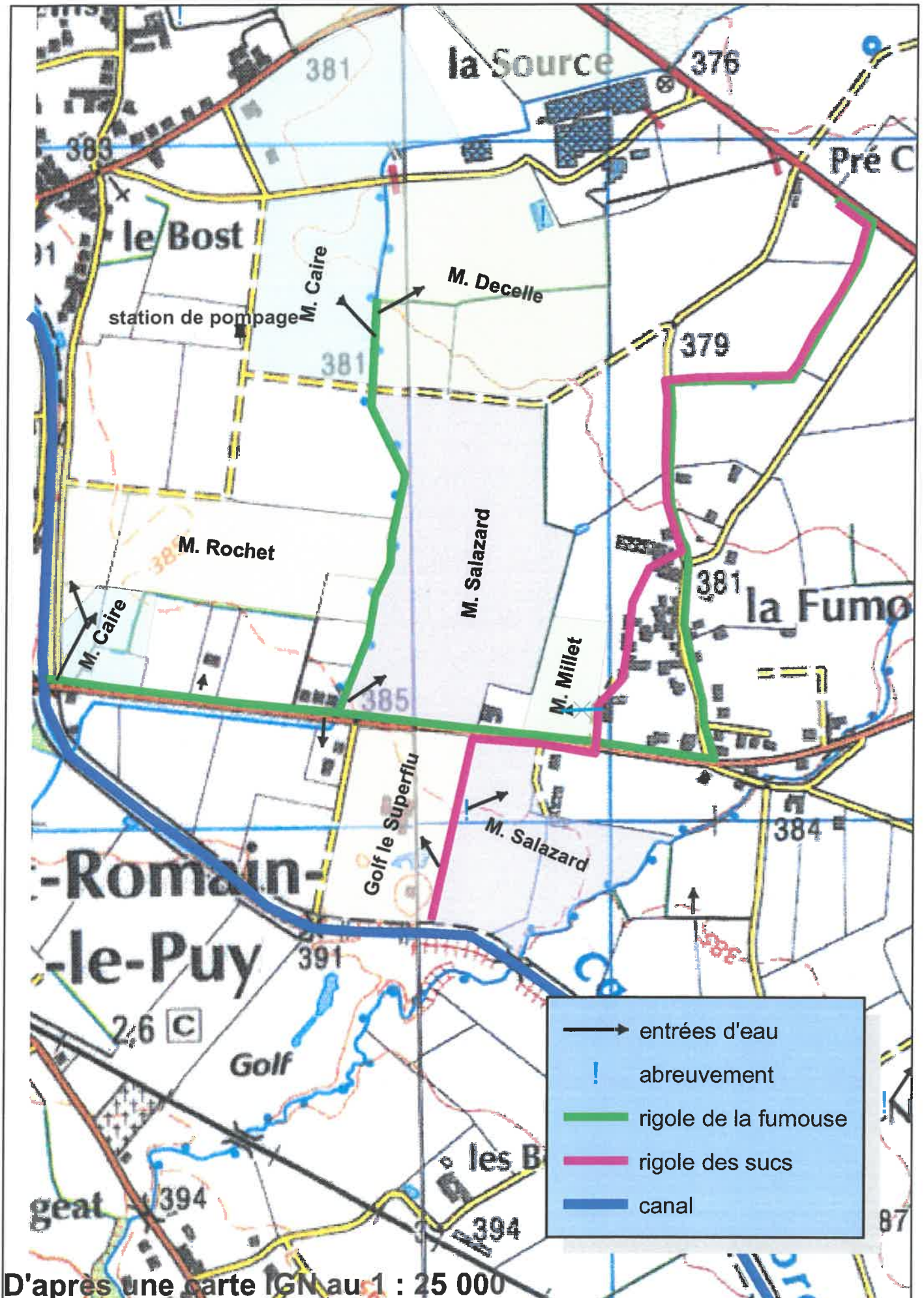
P.J. :

– plans de situation des rigoles des Sucs et du Bost

La rigole du Bost



Les rigoles de la Fumouse et des Sucs



D'après une carte IGN au 1 : 25 000